

# PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 JUILLET – 18H30

Présents : A. Peyle – P. Riot – A. Bertrand – J. Legay—Y.RidouX—R.Rondot—C.Legay—O.Cojean

Absents excusés : P.Haury - P.Guile-Daviot

Secrétaire de séance : Y.RidouX

Le Conseil Municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni ce jour.

Début de la séance à 18h30.

Appel nominal des conseillers et désignation d'un secrétaire de séance	Y. RIDOUX est désigné secrétaire de séance.														
	Après lecture, le Conseil Municipal signe la feuille de présence du jour.														
<b>DELIBERATIONS</b>															
<u>Approbation des comptes de gestion 2019</u>  N° D2020-07_42	<p>Le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.</p> <p>En application des dispositions des articles L1612-12 et L2121-31 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le Compte de Gestion du comptable qui doit être voté préalablement au Compte Administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.</p> <p>Le Conseil Municipal, avant s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer des restes à payer,</p> <p>Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,</p>														
<table border="1"><tr><td>Membres du Conseil Municipal</td><td>10</td></tr><tr><td>Présents</td><td>8</td></tr><tr><td>Représentés</td><td>2</td></tr><tr><td>Votants</td><td>9</td></tr><tr><td>Exprimés</td><td>9</td></tr><tr><td>OUI</td><td>9</td></tr><tr><td>NON</td><td>0</td></tr></table>	Membres du Conseil Municipal	10	Présents	8	Représentés	2	Votants	9	Exprimés	9	OUI	9	NON	0	
Membres du Conseil Municipal	10														
Présents	8														
Représentés	2														
Votants	9														
Exprimés	9														
OUI	9														
NON	0														

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
APPROUVE LES COMPTES DE GESTION du budget principal, de la section de Chauverne, de la section de Malmouche, du budget assainissement, du budget Chaufferie-Auberge-Fondation Devillechabrolle, de la Trésorière municipale pour l'exercice 2019,


Vote des taux fiscaux

N° D2020-07\_43

Membres du Conseil Municipal	10
Présents	8
Représentés	2
Votants	9
Exprimés	9
OUI	9
NON	0

Monsieur le Maire, considérant les dépenses et les recettes du budget primitif 2020, propose au Conseil Municipal de maintenir les taux fiscaux pour l'année 2020.

Le Conseil après délibération, décide de reconduire les taux 2019 et vote donc les taux des trois taxes directes locales pour l'année 2020.

	2019	 2020
Taxes d'habitation	7.15 %	<b>7.15 %</b>
Taxes foncières (bâti)	12.77 %	<b>12.77 %</b>
Taxes foncières (non bâti)	31.13 %	<b>31.13 %</b>

Attribution de subventions aux associations pour l'année 2020

N° D2020-07\_41

Membres du Conseil Municipal	10
Présents	8
Représentés	2
Votants	9
Exprimés	9
OUI	9

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les différents dossiers de demandes de subventions pour l'année 2020, présentés par les Associations et examinés par la Commission Finances.

Les membres de la Commission Finances proposent d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes :

- Castel : 2 000 €
- Les Moussus du Thaurion : 4 000 €
- Les lecteurs de Châtelus : 20 000 €
- APPMA : 1000 €
- GVA Bénévent : 50 €
- Ecole du Theil : 60 €

NON	0	<p>-Jeunes Agriculteurs : 50 €</p> <p>-Ecole de St Martin Ste Catherine : 60 €</p> <p>-Amicale des Sapeurs Pompiers Grand-Bourg : 50 €</p> <p>-Jeunes Sapeurs Pompiers de Bourganeuf : 100 €</p> <p>-Réserve Commerces : 5 000 €</p> <p>Total : 32 370€</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :</p> <p>Décide d'attribuer et de verser une subvention aux associations indiquées ci-dessus pour une somme totale de 32 370€,</p>
<p><u>Loyer Garage du Thaurion</u></p>		<p>Monsieur le Maire expose que le local commercial « Garage du Thaurion » est loué à M. Philippe Clunet.</p> <p>Dans le cadre du lancement de l'activité, le loyer mensuel avait été minoré à 400€. L'arrivée d'un locataire supplémentaire nécessite la révision de ce montant que la Commission Finances a établi à 600€.</p> <p>Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :</p> <p>Décide de réévaluer le montant du loyer mensuel à hauteur de 600€ et charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches relatives à cette opération.</p>
<p>N° D2020-07_49</p>		
Membres du Conseil Municipal	10	
Présents	8	
Représentés	2	
Votants	9	
Exprimés	9	
OUI	9	
NON	0	

La séance est levée à 22h45.